

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil municipal lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 6 mai 2024.

PROCÈS-VERBAL de la 523^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 15 avril 2024, à 19 h 32, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

SONT PRÉSENTS : Mme la mairesse Céline Brindamour ainsi que les conseillers et conseillères M. Benjamin Turcotte, M. Maxime Gagné, Mme Èveline Laverdière, M. Martin Lavoie, M. Jean St-Jules, Mme Sylvie Hébert et Mme Lisiane Morin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES : Me Sophie Gareau, directrice générale et Mme Christine Saillant, assistante-greffière.

SONT ABSENTS : M. Yvon Rodrigue, conseiller, Mme Chantale Gilbert, trésorière et Me Katy Veilleux, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2024-142
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE l'ordre du jour de la 523^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 15 avril 2024 à 19 h 32, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2024-143
Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 522^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le mardi 2 avril 2024 à 19 h 32, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE
Dépôt du certificat du règlement 2024-19 - Emprunt - Gestion de l'eau.

Le certificat établi à la suite de la période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 8 au 12 avril 2024 inclusivement concernant le règlement d'emprunt 2024-19 est déposé par l'assistante-greffière, conformément à la loi.

Le nombre requis de demandes n'ayant pas été atteint, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION 2024-144

Adoption du règlement 2024-25 - Amendement au règlement 2024-06 sur la tarification.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Lavoie,

APPUYÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

QUE le règlement 2024-25 amendant le règlement 2024-06 sur la tarification des biens, des services et des activités, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2024-145

Autorisation de signature d'une convention d'aide financière avec la ministre des affaires municipales concernant le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2, à intervenir avec le ministère des affaires municipales, dans le cadre du projet de réalisation des travaux du PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU 2023 (PRIMEAU), ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes résolutions.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2024-146

Approbation du bilan des réalisations 2022 et de la mise à jour 2023 du plan d'action triennal 2021-2023 du Comité consultatif sur l'accessibilité universelle de Val-d'Or.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE le bilan des réalisations 2022, ainsi que la mise à jour 2023 du plan d'action triennal 2021-2023 de la Ville de Val-d'Or à l'égard des personnes handicapées, présentés dans le cadre de la mise en oeuvre de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, soient et sont approuvés tels que déposés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2024-147

Approbation de la liste des salaires versés et compte à payer pour le mois de février 2024.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE la liste des salaires versés ainsi que des comptes payés et à payer pour le mois de février 2024 telle que ci-dessous détaillée et totalisant 7 677 829,10\$ (certificat de crédits suffisants n° 216), soit et est approuvée telle que préparée.

DESCRIPTION	MONTANT
Salaires versés (périodes 03 & 04)	894 531,92 \$
Chèques émis (180989 à 181130)	1 545 427,84 \$
TEF émis (T13978 à T14298)	3 353 824,50 \$
Comptes à payer	1 884 044,84 \$
TOTAL :	7 677 829,10 \$

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'un appel d'offres public relatif à une émission d'obligations d'un montant de 10 000 000 \$ a été tenu conformément à l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre c-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article:

Montant : 10 000 000 \$
Échéance moyenne: 3 ans et 7 mois
Date d'émission: 19 avril 2024

ATTENDU QUE les soumissions reçues se détaillent comme suit:

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.		
MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE
1 326 000 \$	5,25000 %	2025
1 388 000 \$	5,00000 %	2026
1 454 000 \$	4,75000 %	2027
1 522 000 \$	4,50000 %	2028
4 310 000 \$	4,50000 %	2028
PRIX : 99,73000		COÛT RÉEL : 4,68428 %

MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.		
MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE
1 326 000 \$	5,00000 %	2025
1 388 000 \$	4,60000 %	2026
1 454 000 \$	4,50000 %	2027
1 522 000 \$	4,45000 %	2028
4 310 000 \$	4,40000 %	2029
PRIX : 99,22089		COÛT RÉEL : 4,70103 %

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE
1 326 000 \$	4,75000 %	2025
1 388 000 \$	4,55000 %	2026
1 454 000 \$	4,45000 %	2027
1 522 000 \$	4,35000 %	2028
4 310 000 \$	4,35000 %	2029
PRIX : 98,95900		COÛT RÉEL : 4,71554 %

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE
1 326 000 \$	4,90000 %	2025
1 388 000 \$	4,65000 %	2026
1 454 000 \$	4,45000 %	2027
1 522 000 \$	4,35000 %	2028
4 310 000 \$	4,30000 %	2029
PRIX : 98,86000		COÛT RÉEL : 4,73091 %

LA BANQUE TORONTO-DOMINION		
MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE
1 326 000 \$	4,40000 %	2025
1 388 000 \$	4,40000 %	2026
1 454 000 \$	4,30000 %	2027
1 522 000 \$	4,20000 %	2028
4 310 000 \$	4,10000 %	2029
PRIX : 98,1777		COÛT RÉEL : 4,74037 %

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		
MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE
1 326 000 \$	4,85000 %	2025
1 388 000 \$	4,55000 %	2026
1 454 000 \$	4,40000 %	2027
1 522 000 \$	4,40000 %	2028
4 310 000 \$	4,40000 %	2029
PRIX : 98,95721		COÛT RÉEL : 4,75189 %

BMO NESBITT BURNS INC.		
MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE
1 326 000 \$	4,50000 %	2025
1 388 000 \$	4,50000 %	2026
1 454 000 \$	4,50000 %	2027
1 522 000 \$	4,50000 %	2028
4 310 000 \$	4,50000 %	2029
PRIX : 98,90100		COÛT RÉEL : 4,83999 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme RBC Dominion Valeurs Mobilières inc. est la plus avantageuse;

ATTENDU QU'en vertu du pouvoir qui lui a été délégué en vertu du règlement 2012-30 adopté le 17 septembre 2012, la trésorière a adjugé cette émission d'obligations à la firme RBC Dominion Valeurs Mobilières inc., et ce, en accord avec l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

RÉSOLUTION 2024-148

Ratification d'adjudication d'un contrat à RBC Dominion Valeurs Mobilières inc. par la trésorière pour l'émission d'obligations de 10 000 000 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisiane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

QUE l'ouverture des soumissions relatives à une émission d'obligations d'un montant de 10 000 000 \$, ainsi que l'octroi du contrat par la trésorière à la firme RBC Dominion Valeurs Mobilières inc. conformément au pouvoir qui lui a été délégué en vertu du règlement 2012-30, soient et sont ratifiés à toute fin que de droit.

QUE demande soit faite à RBC Dominion Valeurs Mobilières inc. de mandater *Services de dépôt et de compensation CDS inc.* pour l'inscription en compte de cette émission d'obligations.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE le 4 mars 2024, le conseil a adopté la résolution 2024-100 par laquelle il a confirmé son désir de procéder à une étude d'opportunité en transport collectif;

ATTENDU QU'à cette date, il avait été convenu que le conseil des maires de la MRC de la Vallée-de-l'Or octroie à la Ville une subvention du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) d'un maximum de 22 740,00 \$ pour une partie des dépenses qui devait être encourue pour ce projet avant le 31 mars 2024;

ATTENDU QUE le programme FQIS devait initialement prendre fin le 31 mars 2024, mais que ce dernier a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2024 et que la Ville doit demander une prolongation pour continuer d'y avoir accès jusqu'à cette date;

ATTENDU QUE le conseil désire donc demander cette prolongation dans le but de bénéficier d'une subvention supplémentaire au montant de 39 095 \$;

RÉSOLUTION 2024-149

Demande de prolongation à la MRC de la Vallée-de-l'Or pour le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du financement de l'étude sur le transport collectif.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil demande une prolongation, jusqu'au 31 octobre 2024, pour avoir accès au programme FQIS dans le cadre de son étude sur le transport collectif.

QU'il demande également une subvention supplémentaire s'élevant à un montant de 39 095 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2024-150

Embauche de Jonny Lagacé au poste d'ingénieur municipal.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Maxime Gagné,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE M. Jonny Lagacé soit et est embauché au poste d'ingénieur municipal sur une base régulière à temps complet à compter du 16 avril 2024, suivant le salaire prévu à la classe 5, échelon 3 de la classification salariale des employés cadres et aux conditions prévues à la politique sur les conditions de travail applicables à ce groupe d'employés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'en vertu du règlement 2002-23 sur la constitution et le fonctionnement des conseils de quartier, leurs membres sont désignés par résolution du conseil;

ATTENDU QUE les mandats de certains membres du conseil de quartier du district électoral no 5 (Vassan) sont échus;

ATTENDU QU'il est recommandé au conseil municipal de renouveler les mandats de chacun des membres du conseil de quartier le désirant et d'entériner la nomination de nouveaux membres;

RÉSOLUTION 2024-151

Renouvellement de mandats et nominations au sein du conseil de quartier du district électoral no 5. – Geneviève Larche, Serge Ross et Éric Dallaire.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal entérine les reconduction et nominations de mandat à titre de membre du conseil de quartier du district électoral no 5 (Vassan) de la façon suivante:

- Mme Geneviève Larche, pour un mandat de deux ans, rétroactivement au 14 novembre 2023;

- M. Serge Ross, pour un mandat de deux ans, rétroactivement au 14 novembre 2023;

- M. Éric Dallaire, pour un mandat de deux ans, rétroactivement au 12 mars 2024.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'en vertu du règlement 2013-31 désignant les personnes habilitées à émettre des constats d'infraction, l'agent du patrimoine immobilier, le conseiller en urbanisme, le coordonnateur en environnement et le technicien en environnement sont autorisés à émettre et délivrer des constats d'infractions à la réglementation municipale;

ATTENDU QU'afin d'exercer les pouvoirs d'émission de constats d'infractions, ces personnes doivent détenir les pouvoirs liés à la fonction d'officier responsable au sens du règlement 2014-09 concernant l'émission des permis et certificats s'appliquant à l'ensemble du territoire de la Ville de Val-d'Or;

RÉSOLUTION 2024-152

Désignation d'officiers responsables à l'application du règlement concernant l'émission des permis et certificats – Marianne Bédard, Nathalie Faucher, Michaël Ross et Jonathan Ayotte.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Maxime Gagné,

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE les personnes suivantes soit désignées comme officier responsable au sens du règlement 2014-09 concernant l'émission des permis et certificats s'appliquant à l'ensemble du territoire de la Ville de Val-d'Or :

- Mme Marianne Bédard, conseillère en urbanisme;
- Mme Nathalie Faucher, agente de patrimoine immobilier;
- M. Michaël Ross, coordonnateur en environnement;
- M. Jonathan Ayotte, technicien en environnement.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant la fourniture d'abreuvoirs;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux des trois entreprises invitées ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT INCLUANT LES TAXES
Wolseley Canada inc.	72 520,48 \$
Tessier Récréo-Parc inc.	71 547,79 \$

ATTENDU QUE la conformité des soumissions a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

ATTENDU QU'un montant est prévu pour ce projet au règlement d'emprunt 2024-20, lequel est en cours d'adoption;

RÉSOLUTION 2024-153

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à l'achat d'abreuvoirs et octroi du contrat à Tessier Récréo-Parc inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Lavoie,

APPUYÉ par le conseiller Maxime Gagné,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'achat d'abreuvoirs soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Tessier Récréo-Parc inc., pour un montant de 71 547,79 \$, incluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 2024-20.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* et dans le journal local concernant la fourniture de services professionnels d'un laboratoire pour le contrôle des sols - réfection de trottoirs et bordures de béton de ciment, mise en place de béton bitumineux et travaux connexes;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, seule la soumission suivante a été déposée dans les délais requis, soit:

Soumissionnaire	Pointage intérimaire	Offre de prix	Pointage final
AtkinsRéalisa Canada inc.	90	584 845,63 \$	1,54

ATTENDU QUE la conformité de la soumission a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage final le plus élevé;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

ATTENDU QU'un montant est prévu pour ce contrat au règlement d'emprunt 2024-15, lequel est en cours d'adoption;

RÉSOLUTION 2024-154

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif de sols et octroi du contrat à AktinsRéalisa Canada inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels d'un laboratoire pour le contrôle des sols - réfection de trottoirs et bordures de béton de ciment, mise en place de béton bitumineux et travaux connexes, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage le plus élevé, à savoir AktinsRéalisa Canada inc. pour un montant de 584 845,63 \$, incluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 2024-15.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* et dans le journal local concernant l'éclairage du terrain frisbee de l'école Saint-Joseph;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, seule la soumission suivante a été déposée dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT INCLUANT LES TAXES
9205-1382 Québec inc. (Éric (Dubuc) Électrique)	364 393,99 \$

ATTENDU QUE la conformité des soumissions a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2024-155

Ratification de l'ouverture des soumissions pour l'éclairage du terrain frisbee de l'école Saint-Joseph et octroi du contrat à 9205-1382 Québec inc. (Éric (Dubuc) Électrique).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Lavoie,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'éclairage du terrain frisbee de l'école Saint-Joseph, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir 9205-1382 Québec inc. (Éric (Dubuc) Électrique) pour un montant de 364 393,99 \$, incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* et dans le journal local concernant la fourniture de granulats pour les opérations régulières des travaux publics et les besoins du Service sports plein air pour la saison 2024-2025;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT INCLUANT LES TAXES
Béton Barrette inc.	282 859,77 \$
L. Fournier & Fils inc.	302 210,18 \$

ATTENDU QUE la conformité des soumissions a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2024-156

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de granulats et octroi du contrat à Béton Barrette inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisiane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de granulats pour les opérations régulières des travaux publics et les besoins du Service sports et plein air pour la saison 2024-2025, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Béton Barrette inc. pour un montant de 282 859,77 \$, incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* et dans le journal local concernant la fourniture de matériaux usinés pour divers projets à venir pour l'été;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT INCLUANT LES TAXES
Wolseley Canada inc.	340 663,49 \$
Emco Corporation	350 622,01 \$

ATTENDU QUE la conformité des soumissions a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

ATTENDU QUE des montants sont prévus aux règlements d'emprunt 2024-15 et 2024-16, lesquels sont en cours d'adoption;

RÉSOLUTION 2024-157

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de matériaux usinés pour des travaux sur divers sites et octroi du contrat à Wolseley Canada inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisiane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de matériaux usinés pour divers projets à venir pour l'été, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Wolseley Canada inc. pour un montant de 340 663,49 \$, incluant les taxes, conditionnellement à l'approbation des règlements d'emprunt 2024-15 et 2024-16.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à l'installation de 12 bornes de recharge publiques sur son territoire;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, elle a obtenu une subvention d'Hydro-Québec, laquelle a mandaté la compagnie Addenergie Solutions de recharge pour la fourniture de ces bornes;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, Hydro-Québec est un fournisseur unique, ayant le monopole de la distribution électrique, pouvant obliger la Ville à contracter avec son fournisseur;

ATTENDU QU'Addenergie Solutions de recharge fournit ces bornes pour un montant de 65 297,75 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QU'un montant est prévu pour ce contrat au règlement d'emprunt 2024-15, lequel est en cours d'adoption;

RÉSOLUTION 2024-158

Ratification de l'octroi d'un contrat de gré à gré à Addenergie Solutions de recharge pour la fourniture de bornes de recharge publiques.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal ratifie l'octroi de gré à gré du contrat relatif à la fourniture de 12 bornes de recharge publiques à la compagnie Addenergie Solutions de recharge, pour un montant de 65 297,75 \$, incluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 2024-15.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE le comité consultatif de circulation recommande diverses interventions en matière de sécurité, de circulation et de stationnement;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec les recommandations du comité consultatif de circulation;

RÉSOLUTION 2024-159

Diverses interventions en matière de circulation et sécurité routière et amendement de la résolution 2024-49 – intersection entre la 7^e Rue et le boulevard de l'hôpital – Palais de justice et boulevard Forest- intersection rue Jules-Brisebois et 7^e Rue – Place 2000

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Maxime Gagné,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal décrète les interventions ci-dessous énumérées et autorise la mise en place de la signalisation appropriée :

- Relocaliser la traverse piétonne du côté nord de l'intersection entre la 7^e Rue et le boulevard de l'hôpital, dans le prolongement du trottoir existant et ajouter des élargissements de trottoir afin de sécuriser ladite traverse (Résolution 35-391 du Comité consultatif de circulation);

- Ajouter des panonceaux indiquant l'interdiction de se stationner en bordure des entrées charretières du Palais de Justice sur une distance équivalent à un espace de stationnement, en bordure du boulevard Forest (Résolution 35-384 du Comité consultatif de circulation);

- Ajouter un arrêt obligatoire du côté sud de l'intersection de la rue Jules-Brisebois et de la 7^e Rue (Résolution 35-389 du Comité consultatif de circulation);

- Amender la résolution 2024-49 afin de remplacer l'intervention suivante :

« ajouter la signalisation nécessaire afin de créer un espace débarcadère pour le transport adapté pour personnes à mobilité réduite dans le cul-de-sac du boulevard Lamaque, du côté est de la Place 2000 (résolution 34-379 du comité consultatif de circulation) »,

par « ajouter la signalisation nécessaire afin de désigner les cases de stationnement 3A 014 et 3A 016 comme zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite, et donc y interdire le stationnement, du lundi au vendredi de 16h00 à 17h00. »

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE
Correspondance.

L'assistante-greffière n'a retenu aucune correspondance à porter à l'attention du conseil municipal.

COMMENTAIRE
Période de questions réservée au public.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2024-160
Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 04.

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

**CHRISTINE SAILLANT,
Assistante-greffière**